



## PROTOCOLE DE COOPÉRATION

### ENTRE LA CORPORATION DE GESTION ALLIANCE VERTE ET TRANSPORTS CANADA

Décrire les domaines dans lesquels les parties travailleront ensemble afin d'améliorer la protection de l'environnement marin et la performance connexe.

#### CONTEXTE – ALLIANCE VERTE

Alliance Verte est constituée en organisme sans but lucratif sous le nom de « La Corporation de gestion Alliance verte ».

Alliance verte est une initiative volontaire des éléments de l'industrie maritime du Canada et des États-Unis établie afin d'atteindre les buts ci-après, au-delà et en sus de la conformité à la réglementation :

- renforcer la performance environnementale de l'industrie maritime commerciale grâce à un processus d'amélioration continue;
- établir des relations solides avec les intervenants des voies navigables dans les régions du Saint-Laurent, des Grands Lacs, du Pacifique et de l'Atlantique;
- accroître la compréhension en ce qui a trait aux activités de l'industrie et aux avantages environnementaux.

L'industrie maritime reconnaît les incidences environnementales liées à ses activités et s'engage à apporter des améliorations concrètes et mesurables en matière de performance environnementale au moyen d'un ensemble de principes directeurs qui exigent que toute organisation membre respecte non seulement les lois et les règlements applicables, mais qu'elle fasse également ce qui suit :

- faire preuve de leadership corporatif dans la recherche de meilleures pratiques environnementales, selon une approche de développement durable;
- exercer ses activités de façon responsable cherchant à minimiser l'impact environnemental;
- viser l'amélioration continue de sa performance environnementale;
- développer et promouvoir des mesures de protection volontaires;
- intégrer les pratiques de développement durable qui sont techniquement et économiquement réalisables;
- collaborer avec les gouvernements et les groupes de citoyens à la mise en œuvre du Programme environnemental de l'Alliance verte;
- participer activement à une approche de gestion intégrée pour les régions du Saint-Laurent, des Grands Lacs, du Pacifique et de l'Atlantique qui comprend la collaboration avec tous les intervenants appropriés à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.

## **CONTEXTE – TRANSPORTS CANADA**

TRANSPORTS CANADA est un ministère du gouvernement fédéral qui a le mandat de mettre en œuvre et d'administrer les règlements sur l'environnement pour les bâtiments canadiens et les bâtiments naviguant dans des eaux de compétence canadienne. Ce mandat comprend, sans s'y limiter, la réglementation des eaux de ballast, des émissions atmosphériques (y compris les principaux contaminants atmosphériques et les gaz à effet de serre), des résidus de cargaison, des rejets d'eaux huileuses, des ordures et des eaux usées des bâtiments.

À titre d'organisme de réglementation, TRANSPORTS CANADA travaille en collaboration avec l'industrie maritime afin de promouvoir le respect de la réglementation en matière d'environnement. TRANSPORTS CANADA encourage également les mesures volontaires afin d'améliorer la performance environnementale au-delà des exigences fédérales étant donné qu'elles peuvent être efficaces et servir l'intérêt public.

TRANSPORTS CANADA reconnaît que l'Alliance verte est un moyen de promouvoir et renforcer la performance environnementale allant de pair avec les exigences réglementaires et stratégiques fédérales et appuyant ces dernières.

TRANSPORTS CANADA considère que les principes directeurs de l'Alliance verte sont complémentaires à la vision de Transports Canada en ce qui a trait à un réseau de transport canadien reconnu à l'échelle mondiale comme étant sûr, sécuritaire, efficace et respectueux de l'environnement.

## **PROTOCOLE DE COOPÉRATION**

TRANSPORTS CANADA appuie les objectifs, les buts et les principes directeurs de l'Alliance verte et consent à être désigné comme un « supporteur » de l'Alliance verte. Cette catégorie de membre de l'Alliance verte renvoie à des organisations ou entités qui appuient son programme environnemental soit symboliquement ou grâce à la prestation de services.

LA CORPORATION DE GESTION ALLIANCE VERTE et TRANSPORTS CANADA conviennent par la présente que ce Protocole de coopération servira à faire progresser l'objectif commun qui consiste en l'amélioration continue de la performance environnementale de l'industrie maritime.

Pour faire progresser cet objectif commun, LA CORPORATION DE GESTION ALLIANCE VERTE et TRANSPORTS CANADA conviennent de travailler individuellement et ensemble à ce qui suit :

- améliorer l'analyse comparative de la performance environnementale de l'industrie;

- appuyer les efforts visant à promouvoir les buts et les réussites de l'Alliance verte à l'échelle nationale;
- soutenir l'élaboration de données environnementales précises et de normes de mesure de la performance environnementale;
- cerner des moyens de promouvoir les pratiques exemplaires, les mesures et les stratégies de l'industrie qui peuvent permettre de résoudre les problèmes environnementaux dans le secteur maritime.

En reconnaissance de l'appui qui doit être apporté dans le cadre du présent Protocole de coopération, TRANSPORTS CANADA participera en tant qu'observateur aux comités Environnement de l'Alliance verte, et partagera l'information sur l'élaboration des politiques avec le conseil d'administration de l'Alliance verte, lorsque cela sera jugé approprié.

TRANSPORTS CANADA examinera également chaque année les demandes de commandite de l'Alliance verte à l'appui de sa conférence annuelle *GreenTech* et d'autres projets.

Rien dans le présent Protocole de coopération ou s'y rapportant ne devra être considéré comme une renonciation, exprimée ou sous-entendue à un quelconque privilège ou immunité de TRANSPORTS CANADA.

Rien dans le présent Protocole de coopération ou s'y rapportant ne devra être interprété dans le but de déroger à une exigence ou une contrainte juridique qui lie LA CORPORATION DE GESTION ALLIANCE VERTE ou TRANSPORTS CANADA en ce qui concerne la protection ou le partage des renseignements.

Le présent protocole entre en vigueur au moment de la signature par des représentants autorisés des deux parties. L'une ou l'autre des parties peut y mettre fin sous réserve d'un avis écrit de 30 jours.

En foi de quoi, les soussignés, représentants dûment nommés de LA CORPORATION DE GESTION ALLIANCE VERTE et de TRANSPORTS CANADA, respectivement, ont signé le présent Protocole de coopération en anglais et en français le APR 23 2012.

Pour **LA CORPORATION DE GESTION ALLIANCE VERTE**

Signature :

Nom : Raymond Johnston

Titre : Président du conseil d'administration

Pour **TRANSPORTS CANADA**

Signature :

Nom : Yaprak Baltacioğlu

Titre : Sous-ministre